

Élevage bovin : lutte contre la fièvre catarrhale ovine



© 2018 Les Echos Publishing

La fièvre catarrhale ovine (FCO) est une maladie infectieuse qui touche les ruminants (ovins, bovins, caprins) et qui leur est transmise par les moucheron. Très contagieuse, elle a été décelée (FCO de sérotype 4) début novembre dernier sur un veau né en Haute-Savoie. Puis, de nouveaux cas ont été découverts dans ce même département. Du coup, un périmètre d'interdiction a été mis en place sur l'ensemble du département (hormis quelques communes), périmètre duquel ne pouvaient sortir les animaux concernés. Des animaux qui, en outre, ont dû être vaccinés contre la FCO (type 4), mais aussi dépistés.

La maladie s'étant malheureusement étendue à d'autres départements (Ain, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Jura), les pouvoirs publics viennent de changer de stratégie en décidant de placer l'ensemble du territoire continental en zone réglementée s'agissant du sérotype 4, comme c'est déjà le cas pour le sérotype 8. Autrement dit, l'objectif d'éradication de la maladie n'est plus de mise car il n'est plus approprié. Il en résulte que les animaux peuvent désormais circuler normalement sur le territoire national et que la vaccination contre le sérotype 4 devient volontaire et non plus obligatoire. Le nombre de doses disponibles étant limité, les priorités dans l'attribution des vaccins seront décidées par les groupements de défense sanitaire (GDS).

[Arrêté du 28 décembre 2017, JO du 31](#)

